

Am 1
art. 1

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 105

**LOI ÉTABLISSANT UN PÉRIMÈTRE AUX ABORDS DE CERTAINS LIEUX
AFIN D'ENCADRER LES MANIFESTATIONS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE
DE LA COVID-19**

ARTICLE 1

Modifier l'article 1 de ce projet de loi par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Le présent article ne doit pas être interprété comme ayant pour effet d'interdire aux personnes qui exercent leurs fonctions dans un endroit qui y est visé de manifester, même dans un périmètre de 50 mètres d'un tel endroit, en lien avec leurs conditions de travail. ».

Adopté tel qu'amendé
jr

Sam 1
Am 1
art. 1

SOUS-AMENDEMENT

PROJET DE LOI N°105

**LOI ÉTABLISSANT UN PÉRIMÈTRE AUX ABORDS DE CERTAINS LIEUX AFIN
D'ENCADRER LES MANIFESTATIONS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE LA
COVID-19**

Article 1

Modifier l'amendement proposé à l'article 1 en remplaçant les mots « aux personnes qui exercent leurs fonctions dans un endroit qui y est visé de manifester, même dans un périmètre de 50 mètres d'un tel endroit, en lien avec leurs conditions de travail. » par les mots « des manifestations en lien avec les conditions de travail du personnel des endroits visés aux premier et deuxième alinéas. »

Adopté
JT

Am 2
art. 1

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N°105

**LOI ÉTABLISSANT UN PÉRIMÈTRE AUX ABORDS DE CERTAINS LIEUX
AFIN D'ENCADRER LES MANIFESTATIONS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE
DE LA COVID-19**

ARTICLE 1

Modifier l'article 1 de ce projet de loi, tel qu'amendé, par le remplacement, dans le paragraphe 4° du premier alinéa, de « ou secondaire » par « , secondaire, de la formation professionnelle, de la formation générale aux adultes et de la formation de niveau collégial ».

Adepte
JH

Am 3
art. 3

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N°105

**LOI ÉTABLISSANT UN PÉRIMÈTRE AUX ABORDS DE CERTAINS LIEUX AFIN
D'ENCADRER LES MANIFESTATIONS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE LA
COVID-19**

Article 3

L'article 3 du projet de loi est modifié par l'ajout, à la fin de l'article de l'alinéa suivant :

« En cas de récidive, les amendes prévues au premier et deuxième alinéa sont portées au double. »

Adopté
JR